

N°	MOIS	ANNEE
03	MAI	2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

**Étaient présents** : M. JONIEC, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ, Mme SCHMIT, M. BLONDEAU, M. DE LAROCHE

**Étaient absents excusés** : M. JAMOT a donné pouvoir à M. BERTHON  
Mme MURET a donné pouvoir à M. JONIEC  
M. CAPELLE a donné pouvoir à Mme CHAVILLON  
Mme JONIEC a donné pouvoir à M. BLONDEAU

**Étaient absentes** : Mme GADRAS, Mme PATIN, Mme GIMENO

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	08	Date de la convocation	12 mai 2022
Nombre de membres votants	12	Date de l'affichage	12 mai 2022

### **Objet : Programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD)**

Madame le Maire expose que, par délibération du 26 juin 2020 le Conseil Départemental a adopté un nouveau programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voiries et réseaux divers (VRD)

Le Conseil Municipal :

- Vu le règlement du programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voirie et ses dépendances,
- Vu les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Arrête** l'avant-projet définitif du programme VRD 2020-2022 pour les projets suivants :

- Création d'une zone piétonne autour du parking public du centre-ville, dit parking de la mairie, pour un montant estimatif des dépenses à 14 669.20 € HT
- Création d'un trottoir aux abords de la salle des fêtes, Chemin aux Bœufs, pour un montant estimatif des dépenses à 16 536.08 € HT
- Curage des fossés communaux Chemin de Saint Sanctin pour un montant estimatif des dépenses à 20 308.00 € HT

**Décide** de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme VRD 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voiries et réseaux divers.

La subvention s'élèvera à la somme de **33 947.20 €** soit 65.90 % du montant des travaux subventionnables hors taxes s'élevant à **51 513.28 €**.

**S'engage** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementale pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

**S'engage** à financer la part des travaux restants à la charge de la commune

**Précise** que la dépense sera imputée à la section d'investissement, chapitre 23, article 2315 du budget communal 2022

**Dit** que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines et à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON